



DECLARATION DES PERFORMANCES
N° 3700080714084

- Code d'identification unique du produit type :
3700080714084
- Élément d'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
Reno Pro Chantier 250gr/M²
- Usage du produit de construction prévu par le fabricant, conformément à la spécification technique harmonisée applicable :
Revêtement mural de rénovation
- Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
RL décor SARL 427 bis route de Conflans 95220 HERBLAY (France) Tel +33 (0)1 30 26 10 40
- Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
Non applicable
- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe
Système 3
- Réalisation des tests aux feux par _ qui selon la norme _ a émis le rapport _.
Réalisation des tests COV par LNE Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) 78197 Trappes qui selon la norme Revêtement mural de rénovation a émis le rapport référence K111095 DE1 19/07/2010.
Réalisation des tests aux autres substances par LNE Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) 78197 Trappes qui selon la norme décret du 1er octobre 1999 et 1er décembre 1997 a émis le rapport référence K111095 DE1 19/07/2010.
Réalisation des tests acoustiques par _ qui selon la(les) norme(s) _ a émis le rapport _.
Réalisation des tests thermiques par _ qui selon la(les) norme(s) _ a émis le rapport _.

8. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Classe de réaction au feu	—	—
Dégagement de formaldéhyde	Répond au critère A+	Revêtement mural de rénovation
Dégagement d'autres substances dangereuses métaux lourds et éléments spécifiques chlorure de vinyle monomère (CVM)	Répond au critère	décret du 1er octobre 1999 et 1er décembre 1997
Absorption acoustique	—	—
Résistance thermique	—	—

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par

Etienne MAHIEU
Gérant
15.11.2017